

## Grille tarifaire de la MAC Verviers (application au 01/01/2024)

TVA: Non applicable selon l'art293B

### 1) Consommations au bar associatif de la MAC Verviers :

Voir carte affichée au bar

### 2) Les cotisations :

Membre adhérent.e.s ou effectif.ve.s personnes physiques = 25€/an

Membre adhérent.e.s ou effectif.ve.s personnes morales = 50€/an

### 3) Participation aux loyers :

- Participation aux loyers pour les associations membres qui utilise les locaux pour des permanences ou des activités = 25€/utilisation
- Participation aux loyers pour les partenaires qui réalise des entretiens individuels = 5€/heures

### 4) Intervention de l'équipe de la MAC Verviers :

#### Informations préalables :

1) Les demandes doivent être introduites au minimum 6 semaines avant la date d'intervention.

2) La MAC Verviers demande une participation financière lors de ses interventions (animations scolaires ou non scolaires, formations, échanges de bonnes pratiques, conférences, ...).

- Les barèmes de bases sont de 60€/heure par intervenant.e (selon la demande nous nous accordons sur le nombre d'intervenant.e.s nécessaires).
- Dans le cadre de journée de formation dispensée par la MAC Verviers sur base d'un planning provenant de notre équipe (cycle de formations) nous proposons une participation de 180€/personne/jour de formation ;

***Dans le cas de très petites structures, de structures partenaires ou de multi-interventions chez le même opérateur nous pouvons appliquer certaines réductions. Si vous rencontrez une difficulté vis-à-vis du prix nous vous invitons à nous contacter par mail ([contact@ensembleautrement.be](mailto:contact@ensembleautrement.be)) avec une précision de votre situation institutionnelle et nous pourrions éventuellement convenir d'appliquer une réduction de 20 à 40% selon les éléments que vous nous fournirez.***

3) Nous n'acceptons pas d'intervenir en animation ou en formation pour des groupes supérieurs à 15 participant.e.s (Les conférences et interventions de type ex-cathedra peuvent déroger à cette règle).

4) Nous ne nous déplaçons pas à plus de 30 km de Verviers et les frais de déplacements sont à la charge de la structure demandeuse.

Au besoin nous pouvons vous réorienter vers une structure partenaire.

Néanmoins si la structure demandeuse se déplace dans nos locaux, nous diminuons le prix global de 10%.

***Pour toutes questions ou demande de devis, veuillez contacter BOVY Jonathan - Coordinateur de la MAC Verviers ([contact@ensembleautrement.be](mailto:contact@ensembleautrement.be))***